



ASSOCIATION CONSERVATOIRE DE L'ABEILLE NOIRE BRETONNE
KEVREDIGEZH GWENAN DU BREIZH
Phare du STIFF – 29242 Ouessant
Association reconnue d'intérêt général

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de l'ACANB du samedi 18 Avril 2026

**Lieu : Maison des associations de Quimper - Espace associatif Waldeck Rousseau, 1
allée Monseigneur Jean-René Calloc'h – 29000 Quimper**

Programme :

- **De 10h à 11h45 : Assemblée Générale Ordinaire de l'ACANB.**

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12/04/2025
- Rapport d'activité du président
- Rapport financier : approbation des comptes de l'exercice 2025.

Conformément aux statuts, désignation de deux Contrôleurs aux Comptes choisis parmi les adhérents en dehors du Conseil d'Administration (appel aux volontaires..)

- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Point sur les ruchers, l'hivernage, la saison 2026 et les actions et événements prévus.
- Questions diverses

Renouvellement des membres du conseil d'administration (élus pour 3 ans) :

Pour rappel :

- Membres élus en 2022 : Jo Héré, Patrick Pérès, Norbert Bourgeois, Ian spencer
- Membres cooptés en 2023 et élus en 2023 : Christophe Lannuzel, Frédéric Pitot
- Membres élus en 2024 : Frédéric L'hôte, Alain le Bruchec et Françoise Lamour
- Membres élus en 2025 : Luc Blondin, Bruno Véret, Sten Le Quellec.

n° SIRET 49933810100011



Le conseil régional de Bretagne
soutient l'action de l'ACANB



ASSOCIATION CONSERVATOIRE DE L'ABEILLE NOIRE BRETONNE
KEVREDIGEZH GWENAN DU BREIZH
Phare du STIFF – 29242 Ouessant
Association reconnue d'intérêt général

- Les mandats de Christophe Lannuzel et Frédéric Pitot arrivant à leur terme, ils seront à renouveler lors de cette AG.
- Le Mandat de Jo Héré, Patrick Pérès, Norbert Bourgeois, et Ian spencer aurait dû être renouvelé en 2025. Il sera à renouveler également lors de cette AG 2026, avec un effet rétroactif en 2025. Leur mandat s'achèvera donc en 2028.
- Les membres du CA dont le mandat arrive à terme sont candidats à leur réélection.
- Du fait de ses missions rémunérées lors de cette saison 2026 (voir CR CA du 16/01/26), Frédéric L'Hôte ne peut rester administrateur et démissionne donc.
- Alain Le Bruchec ne donnant plus de nouvelles depuis 6 mois est considéré démissionnaire.
- Patrick Pérès ne se représente pas
- Il y aura donc 7 places à pourvoir pour atteindre le nombre d'administrateurs prévu dans les statuts (15). Les candidatures sont à adresser, au plus tard deux jours avant l'assemblée générale, aux adresses suivantes :

presidence@abeillenoireouessant.bzh

secretariat@abeillenoireouessant.bzh

▪ **12h00 – 12h30 Assemblée générale Extraordinaire :**

L'ACANB gère le site du phare du Stiff depuis 2023. Il est nécessaire de modifier les statuts de l'association pour intégrer cette mission dans les objets de l'association.

Le texte initial de l'article 2 des statuts est donc modifié comme tel :

Texte initial :

Article 2

Cette association a pour objets :

- La conservation, la sauvegarde de la génétique et le développement de l'Abeille noire *Apis mellifera mellifera* écotype Breton, la sélection et la production de reines et d'essaims.
- La réglementation et le contrôle de l'introduction d'essaims et de reines sur le territoire de l'île d'Ouessant (Finistère), afin d'éviter toute intrusion de matériel génétique exogène et de bioagresseurs exotiques (*Aethina tumida* et autres)

n° SIRET 49933810100011



Le conseil régional de Bretagne
soutient l'action de l'ACANB



ASSOCIATION CONSERVATOIRE DE L'ABEILLE NOIRE BRETONNE
KEVREDIGEZH GWENAN DU BREIZH
Phare du STIFF – 29242 Ouessant
Association reconnue d'intérêt général

- La lutte sanitaire : Les bonnes pratiques sanitaires apicoles, afin de préserver le cheptel et sa génétique exceptionnelle, et la mise en évidence et gestion des maladies de l'abeille dans le milieu très spécifique de l'île d'Ouessant
- La promotion de l'Abeille Noire Ecotype Breton, des produits de sa ruche et dérivés.
- La protection de l'Abeille Noire bretonne et de l'abeille en général, en s'inscrivant dans les objectifs de protection de l'environnement, de la biodiversité et la promotion du développement durable par des actions de sensibilisation auprès des différents publics.
- Le partenariat avec les organismes scientifiques ou techniques concourant à l'étude et à la protection de l'Abeille Noire et de l'Abeille mellifère en général.
- L'implication de la population insulaire dans la vie et les projets de l'association.

Texte proposé :

Article 2

Cette association a pour objets :

- La conservation, la sauvegarde de la génétique et le développement de l'Abeille noire *Apis mellifera mellifera* écototype Breton, la sélection et la production de reines et d'essaims.
- La réglementation et le contrôle de l'introduction d'essaims et de reines sur le territoire de l'île d'Ouessant (Finistère), afin d'éviter toute intrusion de matériel génétique exogène et de bioagresseurs exotiques (*Aethina tumida* et autres)
- La lutte sanitaire : Les bonnes pratiques sanitaires apicoles, afin de préserver le cheptel et sa génétique exceptionnelle, et la mise en évidence et gestion des maladies de l'abeille dans le milieu très spécifique de l'île d'Ouessant
- La promotion de l'Abeille Noire Ecotype Breton, des produits de sa ruche et dérivés.
- La protection de l'Abeille Noire bretonne et de l'abeille en général, en s'inscrivant dans les objectifs de protection de l'environnement, de la biodiversité et la promotion du développement durable par des actions de sensibilisation auprès des différents publics.
- Le partenariat avec les organismes scientifiques ou techniques concourant à l'étude et à la protection de l'Abeille Noire et de l'Abeille mellifère en général.
- L'implication de la population insulaire dans la vie et les projets de l'association.
- **La gestion éventuelle de bâtiments ou lieux d'expositions pouvant recevoir du public.**

▪ **12h45 : Repas sur place avec un traiteur**

(réservation obligatoire pour le 10/04/26)

▪ **14h00 – 15h30 : Conseil d'Administration de l'ACANB le samedi 18 Avril 2026**

n° SIRET 49933810100011



Le conseil régional de Bretagne
soutient l'action de l'ACANB